



[www.origine.coop](http://www.origine.coop)

# 10èmes Assises de l'Origine Mardi 6 mai 2008 à Bordeaux

avec la participation de Michel Barnier,  
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

dossier de presse



Manifestation  
organisée  
par



avec le  
parrainage de



**Date :** 14 avril 2008

**Contact presse :** CECA - Nicolas Vidil - [n.vidil@ceca.asso.fr](mailto:n.vidil@ceca.asso.fr)  
05 56 70 84 05 - 06 85 07 96 83

10<sup>ÈMES</sup> ASSISES DE L'ORIGINE - DOSSIER DE PRESSE

« Quel avenir pour les signes d'identification de l'origine dans 10 ans ? »  
Mardi 6 mai 2008 de 9h30 à 14h - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

# sommaire

---

<b>Communiqué de synthèse</b>	<b>3</b>
<b>Les 10èmes Assises de l'Origine</b> thème • programme • acteurs	<b>4</b>
<b>La question de l'origine</b> des enjeux réels	<b>7</b>
<b>Les signes d'identification de l'origine en France</b> un poids économique majeur	<b>10</b>
<b>Une démarche collective régie par un cadre juridique</b> démarche • acteurs • cadre juridique	<b>11</b>
<b>Zoom sur l'Aquitaine</b> enjeux • priorités • repères	<b>13</b>
<b>Les Assises de l'origine, mode d'emploi</b> participation • accès	<b>15</b>

---

## annexes

- ANNEXE 1 ► PRESENTATION DES ORGANISATEURS ET DU PARRAIN
- ANNEXE 2 ► UN POINT SUR LES SUJETS D'ACTUALITE
- ANNEXE 3 ► LISTE DES PRODUITS FRANÇAIS SOUS SIGNE D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE
- ANNEXE 4 ► LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE AU NIVEAU EUROPEEN (HORS VINS)
- ANNEXE 5 ► LEXIQUE

## communiqué de synthèse

### **10èmes Assises de l'Origine : mardi 6 mai 2008 à Bordeaux « Quel avenir pour les signes d'identification de l'origine dans 10 ans ? »**

*L'événement professionnel annuel dédié à la défense et à la valorisation  
des produits sous signes d'identification de l'origine (AOC<sup>1</sup>, AOP<sup>2</sup>, IGP<sup>3</sup>)*

**avec la participation de Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,**

#### **Un événement à la hauteur de l'enjeu : la politique agricole des prochaines années**

La question de l'origine constitue un réel enjeu dépassant les frontières nationales et concerne tous les acteurs politiques, techniques, économiques des filières de production agricole. Deux chiffres le prouvent : le chiffre d'affaires des AOC, AOP et IGP françaises représente plus de 17 milliards d'euros et 6 milliards d'euros à l'export<sup>4</sup>.

Protéger les indications géographiques des contrefaçons est un enjeu d'autant plus important au regard d'une actualité marquée par la concurrence internationale, la future politique agricole européenne<sup>5</sup>, les logiques de développement durable, autant de sujets à l'ordre du jour sous Présidence française de l'Union européenne.

#### **Au cœur des Assises : la rencontre de tous les acteurs concernés**

La philosophie des Assises est de débattre autour des concepts d'origine. Depuis leur création en 1999, elles privilégient les échanges entre les professionnels (agriculture, agro-alimentaire, marketing, distribution) et les autres acteurs concernés par cette question (institutions, politiques, décideurs économiques). Elles ont pour objectif d'apporter des réponses concrètes susceptibles de nourrir les négociations européennes et mondiales.

#### **Au programme : analyses, témoignages et échanges d'expériences**

- un éclairage apporté par des experts européens,
- une table-ronde réunissant professionnels et politiques (Président de l'INAO, représentant de la fédération des distributeurs, spécialistes des produits et marchés de demain...).

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, clôturera les débats.

#### **Une organisation partenariale**

Les Assises sont organisées par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine et la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Aquitaine avec le parrainage de l'INAO et le soutien financier de l'association IGP Foie Gras du Sud-Ouest, de la SAFER Aquitaine Atlantique et du Crédit Agricole.

#### **Informations pratiques**

Mardi 6 mai 2008 de 9h30 à 14h

Parc des expositions de Bordeaux-Lac (Pavillon international hall 2)

dans le cadre du Salon de l'Agriculture d'Aquitaine (Foire Internationale de Bordeaux)

Informations disponibles sur [www.origine.coop](http://www.origine.coop).

#### **Contact Presse**

CECA - Nicolas Vidil - [n.vidil@ceca.asso.fr](mailto:n.vidil@ceca.asso.fr)  
05 56 70 84 05 - 06 85 07 96 83

<sup>1</sup> Appellation d'Origine Contrôlée

<sup>2</sup> Appellation d'Origine Protégée

<sup>3</sup> Indication Géographique Protégée

<sup>4</sup> Source INAO 2005

<sup>5</sup> la réflexion européenne sur le « livre vert »

# les 10èmes Assises de l'Origine

thème • programme • acteurs

---

L'événement professionnel annuel dédié à la défense et à la valorisation des produits sous signes d'identification de l'origine (AOC, AOP, IGP).

● **Un thème 2008 mobilisateur** : « Quel avenir pour les signes d'identification de l'origine dans 10 ans ? »

● **Deux objectifs prioritaires**

- Comprendre et anticiper les politiques européennes et nationales
- Se donner une vision d'avance sur les attentes des consommateurs

● **L'axe majeur des Assises** : être au cœur de l'actualité et préparer demain

Depuis 1999, les partenaires de la défense et de la valorisation des produits sous signes d'identification de l'origine se mobilisent au mois de mai à Bordeaux pour organiser cette manifestation professionnelle.

Au fur et à mesure des neuf premières éditions, les Assises ont acquis une véritable notoriété nationale et internationale.

Les thèmes abordés couvrent un champ à la fois technique et politique, mais avec une priorité : être au cœur de l'actualité et préparer demain.

**Les thèmes des 5 dernières éditions :**

<b>2007</b>	“ INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET MARQUES, SYNERGIES COMPLEMENTARITES, CONCURRENCES ”
<b>2006</b>	“ ÉVOLUTIONS DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES EN EUROPE ET DANS LE MONDE ”
<b>2005</b>	“ QUELS MARCHES, QUEL MARKETING POUR LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ? ”
<b>2004</b>	“ DEUX ENJEUX DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ORIGINE : LA PAC ET L'ELARGISSEMENT DE L'UE ”, “ CONSTRUIRE UNE REPOSE POLITIQUE AU SERVICE DE L'ORIGINE ”
<b>2003</b>	“ POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE DE DEFENSE ET DE VALORISATION DE L'ORIGINE DES PRODUITS ? ”, “ COMMENT FEDERER LES AOP/IGP D'EUROPE POUR UNE MEILLEURE DEFENSE ET PROMOTION DES PRODUITS S'IDENTIFIANT PAR L'ORIGINE ? ”, “ QUELLE PROTECTION INTERNATIONALE POUR LES PRODUITS D'ORIGINE ? ”

# Le programme détaillé

« Quel avenir pour les signes d'identification de l'origine dans 10 ans ? »

analyses, témoignages et échanges d'expériences

avec la participation de Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Accueil à 9h30

## ① Ouverture par :

- Dominique Graciet, Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine
- Jean-Pierre Raynaud, Président de la Fédération régionale des coopératives agricoles d'Aquitaine
- et Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Président de l'Association des régions de France.

## ② Clip d'introduction : « Voyage au coeur du pays de l'origine »

③ **Intervention** de Egizio Valceschini, Économiste, Directeur de recherches à l'INRA, Chargé de mission scientifique aux Affaires européennes<sup>6</sup>, sur le thème :  
" *Les produits d'origines dans l'économie de la qualité : quelles évolutions ?*"

## ④ Table ronde animée par Eric Dournes, journaliste

Participants :

- Michel Prugue  
Président de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité)<sup>7</sup>
- Massimiliano Pagani  
Ancien Directeur Général du Consorzio Taleggio et de Consorzio Quartirollo Lombardo (2 fromages sous AOP)<sup>8</sup>
- David Thual  
Directeur de Insight consulting, consultant expert des indications géographiques
- Serge Gay  
Directeur de la centrale « métiers de bouche » Auchan France

⑤ **Clôture des Assises par Michel Barnier**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

## ⑥ Buffet aquitain à base de produits d'origine.

Traduction simultanée en 3 langues (anglais, italien, espagnol), avec le concours de l'AREPO (Association des Régions Européennes des Produits d'Origine).

<sup>6</sup> également : Représentant de la France au *Standing Committee on Agricultural Research*

<sup>7</sup> également : Agriculteur dans les Landes - Membre du bureau de COOP de France - Président de la Coopérative Maisadour - Président du conseil permanent de l'INAO - Président du conseil agrément et contrôle de l'INAO

<sup>8</sup> également Vice-Président d'une société de contrôle des produits AOP reconnue par le Ministère de l'Agriculture Italien

## ● Plus de 200 participants attendus cette année

Parmi eux :

- LES ORGANISMES DE DEFENSE ET DE GESTION DES PRODUITS SOUS SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE FRANÇAIS ET EUROPEENS
- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES
- LES REPRESENTANTS POLITIQUES, ELUS DES COLLECTIVITES LOCALES, PARLEMENTAIRES
- LES MEMBRES PROFESSIONNELS ET POLITIQUES DE L'AREPO (ASSOCIATION DES REGIONS EUROPEENNES DES PRODUITS D'ORIGINE)
- LES REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS DES MINISTERES CONCERNES, DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE BRUXELLES
- LES ACTEURS DES FILIERES DE PRODUCTION (TRANSFORMATEURS, DISTRIBUTEURS...)
- LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

## ● Une organisation partenariale

Les Assises sont organisées par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine et la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Aquitaine avec le parrainage de l'INAO et le soutien financier de l'association IGP Foie Gras du Sud-Ouest, de la SAFER Aquitaine Atlantique et du Crédit Agricole.

● **Annexe 1:** présentation des organisateurs et du parrain

# La question de l'origine : des enjeux réels

---

En France et en Europe, l'AOP / AOC et l'IGP sont les seuls signes officiels garantissant l'origine du produit.

*« Les IGP et les AOP permettent tout à la fois de valoriser les vrais produits de terroir, de défendre l'exception gastronomique et de lutter contre les contrefaçons ! », Marcel SAINT CRICQ, Producteur de canards à foie gras du Sud-ouest et Président de l'Association IGP foie gras du Sud-Ouest.*

La politique des AOP et des IGP répond à des enjeux économiques, sociaux et culturels majeurs.

## Un enjeu pour la politique agricole des prochaines années concernant tous les acteurs

Face à la modernisation et à la globalisation du marché, l'identification de l'origine est un critère de différenciation pour les consommateurs, générateur de valeur pour les producteurs.

La question de l'origine constitue un réel enjeu dépassant les frontières nationales et concerne tous les acteurs politiques, techniques, économiques des filières de production agricole, du producteur au consommateur, tant en Europe que sur un plan international.

Ces acteurs ont tous un intérêt objectif à œuvrer de concert afin de continuer à promouvoir les démarches d'identification de l'Origine et les produits qui s'y sont inscrits.

### ● Une garantie pour les consommateurs

Les enjeux sont multiples :

- Garantir une information objective
- Préserver une diversité de l'offre de produits agroalimentaires
- Faciliter le choix par une information claire
- Assurer une concurrence loyale entre les produits

*« Le problème du consommateur n'est plus seulement d'acquiescer de l'information, mais également de disposer de repères et de résumés de connaissances. Soutenir le choix du consommateur ne consiste pas uniquement à guider ou à influencer la sélection des produits, mais à le doter d'un équipement cognitif lui permettant l'acquisition et l'apprentissage de raccourcis d'information. La logique d'identification répond à cet enjeu », Egizio Valceschini, Économiste, Directeur de recherches à l'INRA.*

## ● Une valeur ajoutée pour les producteurs

Les enjeux sont multiples :

- Développer et promouvoir des produits répondant aux attentes des consommateurs
- Valoriser les savoir-faire des producteurs
- Garantir et améliorer la rémunération des producteurs
- Localiser la production sur les territoires
- Maintenir les centres de décisions sur les lieux de production
- Lutter contre les usurpations d'identité en protégeant l'utilisation des noms géographiques.

Cette démarche d'identification de l'origine répond à une « **segmentation stratégique** ».

*« Elle vise à mettre en avant des caractéristiques qualitatives fortement distinctives d'un type de produit ou d'une méthode de production. Elle consiste à organiser une filière dédiée d'amont en aval », Egizio Valceschini, Économiste, Directeur de recherches à l'INRA.*

## ● Un moteur de développement pour les territoires et l'emploi

La politique des AOP et des IGP répond à des objectifs économiques, sociaux mais aussi culturels :

- Fixer l'activité économique sur nos territoires
- Promouvoir les territoires
- Développer une activité économique équilibrée et durable entre régions
- Favoriser la répartition des emplois sur les différents territoires
- Défendre un patrimoine culturel et des savoir-faire essentiels

Valorisées dans leur dimension artisanale et traditionnelle, les ressources de terroir peuvent offrir une alternative à des innovations technologiques et à des délocalisations qui viseraient à réduire les coûts de production. Un patrimoine culinaire et culturel est ainsi protégé. Les AOC / AOP et les IGP préservent un héritage et des savoir-faire souvent ancestraux.

*Une étude comparative réalisée en 2003 sur les zones de montagne française (Alpes du Nord et Jura) montrent que les régions engagées dans cette démarche d'identification connaissent un prix du lait plus élevé, un maintien important des petites et moyennes exploitations, un endettement réduit, une utilisation extensive des prairies, une prédominance de races bovines d'origine locale, une forte densité d'unités de transformation. Les populations rurales peuvent être fixées grâce à une viabilité renforcée de leur entreprise<sup>9</sup>.*

---

<sup>9</sup> Source : SEMINAIRE NATIONAL DE L'OMPI SUR LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES, organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en coopération avec le Ministère de l'économie et du commerce - Beyrouth, mai 2005



## ● Une question fondamentale au regard de l'actualité...

Une actualité marquée par l'évolution du contexte agricole international :

- en France : les incidences du Grenelle de l'environnement
- en Europe : la refondation de la PAC et la réflexion européenne sur le «livre vert»
- à l'international : les enjeux dans le cadre de l'OMC

autant de sujets prochainement à l'ordre du jour sous Présidence française de l'Union européenne.

## ● Annexe 2 : un point sur les sujets d'actualité

## ● ... éclairée par quelques points de vue :

**N'y a-t-il pas un risque d'engorgement des structures d'enregistrement accentué par l'intérêt accru des pays tiers pour les Indications Géographiques ?**

*« Près de 300 dossiers sont actuellement en traitement à Bruxelles et le nombre de fonctionnaires n'a pas augmenté. Par ailleurs, certains Etats tiers commencent à envoyer des dossiers de produits pour obtenir la protection européenne. Ainsi, la Chine en a envoyé 10, l'Inde 2, la Colombie 1. De nombreux pays sont de plus en plus intéressés par le système de protection des IG. Que se passera-t-il lorsque tous ces pays décideront d'envoyer leurs dossiers, quand on sait que la Chine à elle seule protège environ déjà près de 300 produits ? »*

DOMINIQUE CHAILLOUET REDACTEUR EN CHEF DE « ORIGINES ET QUALITES »

**Pourquoi les vins vont-ils passer de l'AOC à l'AOP et les vins de pays à l'IGP ?**

*« Cette transformation est contenue dans l'OCM vins afin de simplifier le système de reconnaissance par le consommateur. Les produits solides ont ouvert la voie, les vins seront la suite logique. A compter du 1<sup>er</sup> août 2009, il n'y aura ainsi plus qu'un seul système commun aux vins et aux produits solides : celui des AOP et celui des IGP. En matière de communication ceci devrait être salubre. A condition toutefois, que la présence des logos soit actée. Pour le moment, aucune décision n'a été prise en ce sens et le règlement d'application n'est pas sorti. »*

DOMINIQUE CHAILLOUET REDACTEUR EN CHEF DE « ORIGINES ET QUALITES »

**Pourquoi une agence européenne des AOP et IGP ?**

*« Il existe au sein de l'Union Européenne différents régimes de protection des indications géographiques (vins, spiritueux, autres produits agricoles et agroalimentaires) qui sont gérés de manière indépendante. Face aux exigences de transparence, de cohérence et d'efficacité du système européen des IG, de nombreux professionnels militent pour que l'UE se dote d'un outil de gestion unique de la politique communautaire des IG. Pour eux, cela passe par la création d'une agence européenne des IG. »*

DAVID THUAL CONSULTANT, DIRECTEUR DE « INSIGHT CONSULTING »

# Les signes d'identification de l'origine en France : un poids économique majeur

➤ Plus de 17 milliards d'euros et plus de 130 000 agriculteurs concernés.

## ● Les AOC : 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Les AOC représentent en France : 549 appellations - 115 000 producteurs - 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires<sup>10</sup>.

## ● Les AOC : trois groupes de produits concernés

Les AOC concernent trois groupes de produits : les produits viticoles, les produits laitiers, les autres produits agro-alimentaires.

PRODUITS VITICOLES	PRODUITS LAITIERS	AUTRES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES
Vins, eaux de vie, produits cidricoles et rhum	Fromages, beurres, crèmes	
474 AOC	43 AOC	32 AOC
75 000 producteurs	28 000 producteurs	12 000 producteurs
13,7 Mds € / an	2,1 Mds € / an	0,2 Mds € / an
soit près de 81 % de la valeur viticole française totale		

Source INAO (septembre 2007)

## ● Les IGP : plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires

Les IGP représentent en France : 80 indications - 25 000 producteurs - 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires<sup>11</sup>.

## ● Le poids des AOC et IGP françaises représentent en volume<sup>12</sup> :

- 57% de la surface viticole française
- 18% de la production de fromages affinés en France
- 20% de la production française d'huile d'olive
- 50% de la production française de canard à foie gras

● **Annexe 3** : liste des produits français sous signes d'identification de l'origine

● **Annexe 4** : les signes d'identification de l'origine au niveau européen (hors vins)

<sup>10</sup> source INAO 2007

<sup>11</sup> source INAO 2007

<sup>12</sup> source INAO 2005

# une démarche collective régie par un cadre juridique

---

## ● Les acteurs de l'origine et la démarche

### **Une démarche collective : LE GROUPEMENT**

La protection de l'Origine via une AOP ou une IGP doit être présentée par un groupement<sup>13</sup>, c'est-à-dire une entité représentant de manière collective les intérêts de tous les opérateurs.

### **Le point de départ de la démarche : UN CAHIER DES CHARGES**

Le groupement demandeur a deux rôles :

- mettre par écrit les critères qui définissent son produit et les méthodes d'élaboration qui fondent les qualités de ce produit en lien avec son Origine,
- définir l'aire géographique qui sera protégée dans le cadre de l'IGP ou l'AOP, en justifiant son choix.

### **Un processus de validation et d'enregistrement : ETAT MEMBRE ET UNION EUROPEENNE.**

En France, les cahiers des charges d'IGP et d'AOP sont étudiés et validés par les comités de l'INAO<sup>14</sup>. Ces derniers sont composés de professionnels, de représentants de consommateurs et de membres des administrations.

Une fois le cahier des charges validé par arrêté du Ministère de l'Agriculture, il est transmis à la Direction Générale Agriculture de la Commission Européenne.

Cette dernière instruit à nouveau le contenu du cahier des charges et enregistre l'IGP ou l'AOP via un règlement directement applicable sur tout le territoire européen.

La protection des termes enregistrés est alors officiellement reconnue et appliquée partout dans les Etats membres de l'Union Européenne.

### **Le contrôle de production et des produits : INAO et ORGANISMES DE CONTROLES.**

A toutes les étapes de son élaboration, un produit bénéficiant d'une IGP ou d'une AOP est contrôlé sous la responsabilité de l'INAO par des organismes de contrôles, indépendants des groupements demandeurs.

---

<sup>13</sup> Définition extraite de l'article 5 du règlement CE n° 510/2006 : « toute organisation, quelle que soit sa forme juridique ou sa composition, de producteurs ou de transformateurs concernés par le même produit agricole ou par la même denrée alimentaire ».

<sup>14</sup> Institut National de la Qualité et de l'Origine

## ● Une démarche régie par un cadre juridique

### Le texte de référence

L'AOP et l'IGP sont tous les deux régis par le même règlement CE n° 510/2006 du Conseil de la Communauté Européenne du 20 mars 2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires.

### Quelques repères

- FRANCE : loi 1905 sur les fraudes, loi de 1919 relative à la protection des appellations d'origine, loi de 1935 sur la définition des AOC
- EUROPE : règlement CE 2081/92 sur les définitions des IGP et AOP ; règlement CE 510/2006 modifiant le précédent règlement pour ouvrir la protection aux autres produits hors Union Européenne.
- INTERNATIONAL : Convention de Paris (1883), Arrangement de Madrid (1891), Arrangement de Lisbonne (1958), accords ADPIC (1995)...

# Zoom sur l'Aquitaine

## enjeux - priorités - repères

---

### ● Hier, les professionnels aquitains à l'origine de la démarche

Les politiques d'origine sont nées en Aquitaine. Les professionnels de l'agriculture aquitaine ont joué un rôle fondateur dans la mise en place des signes d'identification de l'origine : première AOC en 1936 pour les vins, première IGP française en 1996 pour le Jambon de Bayonne...

Les filières d'Aquitaine sont aujourd'hui un modèle en matière de protection de l'origine liée au terroir.

C'est donc tout naturellement que les acteurs des filières agro-alimentaires en Aquitaine se sont impliqués dans ces démarches et que Bordeaux, capitale mondiale des vins AOC, est devenue le lieu privilégié de débats et de défense de l'Origine. La mise en place en 1999 des Assises de l'Origine en est une illustration.

### ● Aujourd'hui, un engagement des filières régionales toujours aussi marqué

L'engagement des professionnels aquitains dans cette démarche, depuis plus de 70 ans, s'explique par le contexte mais aussi par les enjeux.

#### un contexte porteur

- une culture : tradition gastronomique du Sud-Ouest,
- des structures diversifiées : l'agriculture aquitaine est faite de petites et moyennes exploitations,
- un éloignement des grands centres de consommation,
- un environnement professionnel et politique favorable.

#### une réelle conscience des enjeux

- renforcer une agriculture porteuse de valeur ajoutée,
- fixer les centres de décision de l'agroalimentaire et les productions en Aquitaine,
- développer l'emploi agricole et l'aménagement rural,
- promouvoir les produits et les territoires.

### ● Demain, 4 priorités

- Renforcer l'image positive des produits de qualité et d'origine,
- Développer des synergies entre origine des produits et offre de destinations touristiques,
- Partager cette expérience avec les acteurs professionnels et politiques des autres régions du monde,
- Faire valoir les indications géographiques dans les règles du commerce international.

## ● Quelques repères

### Un poids économique majeur (production viticole comprise) :

Sur les 27 700 exploitations agricoles professionnelles régionales, les 2/3 ont au moins un atelier sous signe d'identification de l'origine, soit un poids économique d'environ 2,4 milliards d'euros sur les 4,7 milliards du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale<sup>15</sup>.

### Aujourd'hui, l'Aquitaine comptabilise 8 AOP - 19 IGP - 101 AOC viticoles<sup>16</sup>.

#### 8 AOP

BEURRE CHARENTES-POITOU  
BEURRE DES CHARENTES  
BEURRE DES DEUX SEVRES  
NOIX DU PERIGORD  
OSSAU-IRATY  
PIMENT D'ESPELETTE - EZPELETAKO BIPERRA  
POMME DU LIMOUSIN  
ROCAMADOUR

#### 19 IGP

AGNEAU DE PAUILLAC  
AGNEAU DU LIMOUSIN  
AGNEAU DU POITOU-CHARENTES  
AGNEAU DU QUERCY  
ASPERGES DES SABLES DES LANDES  
BOEUF DE CHALOSSE  
CANARD A FOIE GRAS DU SUD-OUEST  
FRAISE DU PERIGORD  
HARICOT TARBAIS  
JAMBON DE BAYONNE  
MELON DU QUERCY  
PORC DU LIMOUSIN  
PRUNEAU D'AGEN  
TOMME DES PYRENEES  
VEAU DU LIMOUSIN  
VOLAILLES DE GASCOGNE  
VOLAILLES DES LANDES  
VOLAILLES DU BERN  
VOLAILLES DU GERS

#### 101 AOC viticoles

BARSAC	COTES DE BOURG ROUGE	MADIRAN
BEARN BELLOCQ BLANC	COTES DE CASTILLON	MARGAUX
BEARN BELLOCQ ROSE	COTES DE DURAS MOELLEUX	MEDOC
BEARN BELLOCQ ROUGE	COTES DE DURAS ROSE	MONBAZILLAC
BEARN BLANC	COTES DE DURAS ROUGE	MONTAGNE-SAINT-EMILION
BEARN ROSE	COTES DE DURAS SEC	MONTRAVEL BLANC
BEARN ROUGE	COTES DE MONTRAVEL	MONTRAVEL ROUGE
BERGERAC ROSE	COTES DU MARMANDAIS BLANC	MOULIS
BERGERAC ROUGE	COTES DU MARMANDAIS ROSE	PACHERENC DU VIC BILH SEC
BERGERAC SEC	COTES DU MARMANDAIS ROUGE	PACHERENC DU VIC BILH
BLAYE ROUGE	CREMANT DE BORDEAUX BLANC	PAUILLAC
BORDEAUX BLANC SEC	CREMANT DE BORDEAUX ROSE	PECHARMANT
BORDEAUX BLANC	ENTRE-DEUX-MERS	PESSAC-LEOGNAN BLANC
BORDEAUX CLAIRET	ENTRE-DEUX-MERS-HAUT-BENAUGE	PESSAC-LEOGNAN ROUGE
BORDEAUX COTES DE FRANCS BLANC	FLOC DE GASCOGNE BLANC	PINEAU DES CHARENTES BLANC
BORDEAUX COTES DE FRANCS LIQUOREUX	FLOC DE GASCOGNE ROSE	PINEAU DES CHARENTES ROSE
BORDEAUX COTES DE FRANCS ROUGE	FRONSAC	POMEROL
BORDEAUX HAUT-BENAUGE	GRAVES BLANC	PREMIERES COTES DE BLAYE BLANC
BORDEAUX ROSE	GRAVES DE VAYRES BLANC	PREMIERES COTES DE BLAYE ROUGE
BORDEAUX ROUGE	GRAVES DE VAYRES ROUGE	PREMIERES COTES DE BORDEAUX BLANC
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC	GRAVES ROUGE	PREMIERES COTES DE BORDEAUX ROUGE
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	GRAVES SUPERIEURES	PUISSEGUIN-SAINT-EMILION
BUZET BLANC	HAUT-MEDOC	ROSETTE
BUZET ROSE	HAUT-MONTRAVEL	SAINTE-CROIX-DU-MONT
BUZET ROUGE	IROULEGUY BLANC	SAINTE-FOY-BORDEAUX BLANC
CADILLAC	IROULEGUY ROSE	SAINTE-FOY-BORDEAUX ROUGE
CANON FRONSAC	IROULEGUY ROUGE	SAINT-EMILION GRAND CRU
CERONS	JURANCON SEC	SAINT-EMILION
COTES DE BERGERAC BLANC	JURANCON VENDANGES TARDIVES	SAINT-ESTEPHE
COTES DE BERGERAC ROUGE	JURANCON	SAINT-GEORGES-SAINT-EMILION
COTES DE BLAYE	LALANDE DE POMEROL	SAINT-JULIEN
COTES DE BORDEAUX SAINT-MACAIRE	LISTRAC-MEDOC	SAUSSIGNAC
COTES DE BOURG BLANC	LOUPIAC	SAUTERNES
	LUSSAC-SAINT-EMILION	

<sup>15</sup> Source AGRESTE

<sup>16</sup> Source INAO 2007

# les Assises de l'origine : mode d'emploi

---

**Mardi 6 mai 2008 de 9h30 à 14h**  
**Parc des expositions de Bordeaux-Lac**  
**Pavillon international hall 2**  
dans le cadre du Salon de l'Agriculture d'Aquitaine  
de la Foire Internationale de Bordeaux

● **Pour s'informer sur les Assises** ► [www.origine.coop](http://www.origine.coop)

● **Pour participer aux Assises** ► Inscription en ligne : [www.origine.coop](http://www.origine.coop)

Contact : Camille Massol  
Tél. : 05 56 01 33 22  
Fax : 05 57 85 40 40  
E.mail : [c.massol@aquitaine.chambagri.fr](mailto:c.massol@aquitaine.chambagri.fr)

Montant de la participation : 30 € HT.

## ● Pour accéder aux Assises

### En voiture

A10 Paris - Bordeaux, sortie Bordeaux Lac - Parc des Expositions, direction Bordeaux Lac, sortie  
Rocade 4, 4A et 4B.

<http://www.autoroutes.fr>

<http://www.circulation-lacub.com>

<http://www.mappy.fr>

### En bus et en tram

En tramway jusqu'à la Place des Quinconces puis : Ligne 31 au départ de la Place des  
Quinconces. Navettes entre la place des Quinconces et le Parc des Expositions de Bordeaux-Lac  
en correspondance avec le Tram C (reliant les Quinconces à la Gare St Jean).

<http://www.infotbc.com>

### En avion

Aéroport de Bordeaux Mérignac, à 10 minutes par la rocade

<http://www.bordeaux.aeroport.fr>

<http://www.airfrance.fr>

### En train

Gare Bordeaux Saint-Jean, une demi-heure par le centre ville

<http://www.voyages-sncf.com>

# annexes

---

**ANNEXE 1** ► PRESENTATION DES ORGANISATEURS ET DU PARRAIN

**ANNEXE 2** ► UN POINT SUR LES SUJETS D'ACTUALITE

**ANNEXE 3** ► LISTE DES PRODUITS FRANÇAIS SOUS SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE

**ANNEXE 4** ► LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE AU NIVEAU EUROPEEN (HORS VINS)

**ANNEXE 5** ► LEXIQUE



# annexe 1

LES ORGANISATEURS (CRAA, FRCAA) ET LE PARRAIN (INAO).



## Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

### Qui sommes-nous ?

La Chambre régionale d'Agriculture d'Aquitaine (CRAA) est un établissement public, tête de réseau régionale de la profession agricole et porte-parole de l'agriculture et du monde rural en Aquitaine. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine est le lieu privilégié d'élaboration de la politique agricole régionale, en étroite liaison avec tous ses partenaires professionnels, politiques et administratifs.

### Présentation

La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine a été mise en place le 8 juin 1971 sous statut d'établissement public administratif. Elle est, auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles de la région. La CRAA est l'un des maillons du réseau des 115 chambres d'agriculture françaises, coordonnées par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). Son président est, depuis 2001, M. Dominique GRACIET.

Le Président de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine nomme les présidents de pôles d'activités et de commissions. Ces dernières sont les lieux de débat et d'expression de propositions entre les chambres d'agriculture et leurs partenaires.

*Les commissions de la CRAA :* Environnement, Bio, Gestion de l'eau, Productions végétales, Viticulture, Elevage, Emploi formation, Développement local, Installation, Communication, Tourisme, Qualité.

La CRAA compte 17 personnes réparties en 3 pôles :

- Economie, emploi, formation
- Filières et développement durable
- Qualité, promotion, tourisme et terroir

### Missions, actions et publics

Deux missions essentielles :

- **Représentation :** Il s'agit d'exprimer l'intérêt général agricole et d'être une force de proposition auprès des acteurs en charge des politiques agricoles et rurales :
  - collectivités territoriales (Conseil Régional...)
  - services de l'Etat en régions (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, DIREN...)
  - autres interlocuteurs publics (Agence de l'eau, ADEME, ...)
- **Intervention :** La CRAA est chargée d'organiser, de coordonner et de mettre en cohérence des actions à caractère régional et des projets de filières et de départements.

La réalisation de ces programmes peut être directe, déléguée aux chambres départementales ou à d'autres organismes.

### Communication

La CRAA diffuse une lettre d'information « Agritaine Info » tous les trimestres ainsi que des dossiers « Agritaine Dossier » détaillant une thématique précise en lien avec l'actualité.

Des informations et des actualités sont présentées en continu sur le site internet : [www.aquitainagri.fr](http://www.aquitainagri.fr)

### Fiche d'identité

Président : Dominique GRACIET

Directeur : Eric LAFUENTE

Coordonnées : Cité mondiale - 6, parvis des Chartrons 33075 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 01 33 33 Fax : 05 57 85 40 40

Site internet : [www.aquitainagri.fr](http://www.aquitainagri.fr)

## Qui sommes-nous ?

La FRCA Aquitaine est un syndicat professionnel qui s'appuie sur des valeurs fortes, fondatrices du modèle d'entreprise coopérative. Interlocuteur de l'ensemble des coopératives d'Aquitaine, elle assure un double rôle : syndical (défense des intérêts des coopératives et filiales envers les tiers et pouvoirs publics, promotion de la coopération...) et économique (adapter les coopératives à leurs marchés, les inciter à être toujours à la pointe de l'innovation, contribuer à l'aménagement du territoire...).

## Présentation

La FRCA Aquitaine a été créée le 18 Novembre 1968, entre les coopératives agricoles des départements de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques, leurs unions, leur fédération départementale, les Sica et toutes autres personnes morales ayant un objet relevant du secteur agricole et agroalimentaire de ces mêmes départements.

Les coopératives d'Aquitaine fédérées par la FRCA Aquitaine participent activement au PIB, à l'emploi et à l'économie de la région Aquitaine, et sont créatrices de richesses :

- 50 000 sociétaires (9 agriculteurs / 10)
- 220 entreprises coopératives et 120 filiales,
- 860 Cuma,
- 10 000 salariés,
- 3,2 milliards de CA

La FRCA Aquitaine représente 1,5 millions de CA et 11 salariés, qui participent activement aux différentes missions d'accompagnement des coopératives dans leurs projets, à savoir :

- Le lobbying,
- Le conseil en entreprise et l'audit,
- L'accompagnement en qualité, hygiène, sécurité et environnement,
- La formation.

## Communication

La FRCA Aquitaine diffuse par mail, tous les 2 mois, une Lettre Interne et une Lettre Externe destinés aux différents acteurs de la coopération agricole, dans le but d'informer et de diffuser des expériences de coopératives et filiales.

## Fiche d'identité

Président : Jean-Pierre RAYNAUD

Directeur : Jacques WEILL

Adresse : Europarc, 3 avenue Léonard de Vinci, 33608 PESSAC CEDEX

Téléphone : 05.56.00.78.60

Site internet : [www:/frcaa.com](http://www.frcaa.com)



## L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public, placé sous l'autorité du Ministère de l'agriculture et de la pêche, chargé de la reconnaissance, du contrôle, de la promotion et de la protection des Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) que sont les Appellations d'origine contrôlées, Appellations d'origine protégées, Indications géographiques protégées, Label rouge, Agriculture biologique, Spécialités traditionnelles garanties. Les produits agricoles, alimentaires, forestiers et halieutiques peuvent bénéficier de ces SIQO dans les conditions prévues par la loi.

### Le Conseil permanent

L'INAO est administré par un Conseil permanent qui détermine la politique générale de l'Institut et en établit le budget.

Il est composé, outre les administrations, de 22 membres représentant les 4 Comités nationaux (Vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées ; Appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières ; Indications géographiques protégées, Labels rouges et spécialités traditionnelles garanties ; Agriculture biologique) et le Conseil des agréments et contrôles.

### Les Comités nationaux

Exception faite du Comité national de l'Agriculture biologique dont les missions sont spécifiques, les Comités nationaux, chacun dans son domaine de compétence, proposent aux Pouvoirs publics la reconnaissance des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, définissent les exigences minimales pour bénéficier de cette reconnaissance et proposent les mesures de nature à améliorer la qualité et les caractéristiques des produits. Les Comités nationaux se prononcent également sur les demandes de reconnaissance des Organismes de défense et de gestion (ODG). Les Comités nationaux rassemblent des professionnels de terrain, investis dans les SIQO, des personnalités qualifiées représentant notamment les consommateurs, ainsi que des représentants des administrations concernées. Leurs membres sont nommés *intuitu personae*.

### Le Conseil des agréments et contrôles

Le Conseil des agréments et contrôles (CAC) transpose au plan national la séparation entre la fonction de gestion et la fonction de contrôle désormais prévue au plan communautaire. Il émet un avis sur l'agrément des organismes de contrôle, se prononce sur les plans de contrôle ou d'inspection et définit les principes présidant à l'organisation des contrôles.

Il est composé à la fois de représentants des organismes de contrôles, experts de la mise en œuvre des contrôles, de membres des comités nationaux, de personnalités qualifiées et de représentants de l'administration.

### Les services de l'INAO

L'INAO comprend une direction nationale, des services nationaux et vingt-cinq centres locaux, notamment dans le Sud-Ouest à Bergerac, Bordeaux et Pau. Au total, l'INAO emploie 260 agents de droit public.

### Fiche d'identité

Président du Conseil Permanent : Michel PRUGUE

Directrice : Marion ZALAY

Adresse : 51 rue d'Anjou - 75 008 Paris

Téléphone : 01 53 89 80 00

Site internet : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

# annexe 2

UN POINT SUR LES SUJETS D'ACTUALITE

## **La question de l'origine, une question fondamentale au regard de l'actualité**

Cette question est d'autant plus fondamentale au regard d'une actualité marquée par l'évolution du contexte agricole international.

### ● **En France : les incidences du Grenelle de l'environnement :**

Le Grenelle de l'environnement pose la question d'une certification « Haute valeur environnementale » des exploitations agricoles.

Cette certification est aujourd'hui présentée comme une démarche volontaire.

- ✓ Comment les filières de production sous signes d'identification de l'origine doivent-elles prendre en compte ces nouvelles préoccupations ?
- ✓ Comment les filières de production sous signes d'identification de la qualité et de l'origine peuvent-elles ou doivent-elles mieux communiquer sur leurs pratiques respectueuses de l'environnement ?

### ● **En Europe : la refondation de la PAC et la réflexion européenne sur le «livre vert»**

La Commission européenne demande une mise à plat des politiques de qualité au niveau européen.

- ✓ Existe-t-il une place pour un nouveau signe de qualité européen ?
- ✓ Comment mieux assurer en Europe et en France la protection juridique du système des indications géographiques (IGP, AOP)
- ✓ Comment mieux communiquer sur les signes existants (concept, logos, ...) ?
- ✓ Quelle sera la place de l'agriculture de qualité dans la répartition des budgets de la future PAC ?

### ● **A l'international : les enjeux dans le cadre de l'OMC**

Les enjeux sont multiples et concernent :

- ✓ La protection juridique des indications géographiques contre la contrefaçon et le détournement de notoriété
- ✓ La mise en place du registre multilatéral sur les vins et les spiritueux
- ✓ L'extension de la protection additionnelle actuellement limitée aux vins et spiritueux aux autres produits sous Indication Géographique.

**... autant de sujets prochainement à l'ordre du jour sous Présidence française de l'Union Européenne.**

# annexe 3

LISTE DES PRODUITS FRANÇAIS SOUS SIGNE D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE<sup>17</sup>

**IGP**



Agneau de L'Aveyron, Agneau de Pauillac, Agneau de Sisteron, Agneau du Bourbonnais, Agneau du Limousin, Agneau du Poitou-Charentes, Agneau du Quercy, Ail rose de Lautrec, Anchois de Collioure, Asperges des sables des Landes, Bergamote de Nancy, Bœuf Charolais du Bourbonnais, Bœuf de Chalosse, Bœuf du Maine, Boudin Blanc de Rethel, Brioche Vendéenne, Canard à Foie Gras du Sud-Ouest, Cidre de Bretagne, Cidre de Normandie ou Cidre Normand, Clémentine de Corse, Coquille Saint-Jacques des Côtes-D'armor, Crème fraîche fluide d'Alsace, Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Fraise du Périgord, Haricot tarbais, Jambon de Bayonne, Jambon sec et noix de jambon sec des Ardennes, Lentilles vertes du Berry, Mâche nantaise, Melon du Haut Poitou, Melon du Quercy, Miel de Provence, Miel d'Alsace, Mirabelle de Lorraine, Pâtes d'Alsace, Poireaux de Créance, Pomme de terre de Merville, Pommes et poires de Savoie, Porc de la Sarthe, Porc de Normandie, Porc de Vendée, Porc du Limousin, Pruneau d'Agen, Riz de Camargue, Tomme de Savoie, Tomme des Pyrénées, Veau de L'aveyron et du Ségala, Veau du Limousin, Volailles de Bourgogne, Volailles de Bretagne, Volailles de Challans, Volailles de Cholet, Volailles de Gascogne, Volailles de Houdan, Volailles de Janze, Volailles de la Champagne, Volailles de la Drome, Volailles de Loue, Volailles de L'ain, Volailles de l'orléanais, Volailles de Normandie, Volailles de Vendée, Volailles des Landes, Volailles du Béarn, Volailles du Berry, Volailles du Charolais, Volailles du Forez, Volailles du Gâtinais, Volailles du Gers, Volailles du Languedoc, Volailles du Lauragais, Volailles du Maine, Volailles du Pays De Licques et du Boulonnais, Volailles du Plateau de Langres, Volailles du Val de Sèvres, Volailles du Velay, Volailles d'Alsace, Volailles d'Ancenis, Volailles d'Auvergne

**AOC - AOP**



Abondance, Banon, Beaufort, Beurre Charentes-Poitou, Beurre D'Isigny, Beurre des Charentes, Beurre des Deux Sèvres, Bleu d'Auvergne, Bleu de Gex Haut Jura, Bleu des Causses, Bleu du Vercors-Sassenage, Brie de Meaux, Brie de Melun, Brocciu, Camembert de Normandie, Cantal, Chabichou du Poitou, Chaource, Chapon de Bresse, Chasselas de Moissac, Chavignol, Chevrotin, Coco de Paimpol, Comte, Crème d'Isigny, Dinde de Bresse, Epoisses, Foin de Crau, Fourme d'Ambert, Fourme de Montbrison, Gruyère, Huile d'olive d'Aix-en-Provence, Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica, Huile d'olive de Haute-Provence, Huile d'olive de la Vallée des Baux-de-Provence, Huile d'olive de Nyons, Huile d'olive de Nice, Huile d'olive de Nîmes, Huile essentielle de lavande de Haute-Provence, Laguiole, Langres, Lentille verte du Puy, Livarot, Maroilles, Miel de Corse - Mele di Corsica, Miel de sapin des Vosges, Mont d'or, Morbier, Munster, Muscat du Ventoux, Neufchâtel, Noix se Grenoble, Noix du Périgord, Olive de Nice, Olives Cassées de la Vallée des Baux-de-Provence, Olives noires de la vallée des Baux-de-Provence, Olives Noires de Nyons, Ossau-Iraty, Pélaridon, Picodon, Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra, Pomme de terre de l'Île de Ré, Pomme du Limousin, Pont-l'Èvêque, Poularde de Bresse, Pouligny-Saint-Pierre, Reblochon, Rocamadour, Roquefort, Saint-Nectaire, Sainte-Maure de Touraine, Salers, Selles-sur-Cher, Taureau de Camargue, Tome des Bauges, Valençay, Volaille de Bresse

<sup>17</sup> Source INAO - Janvier 2008

## AOC - VQPRD (vins et spiritueux)



Ajaccio, Aloxe-Corton, Alsace, Alsace Grand Cru, Anjou, Anjou Coteaux de la Loire, Anjou Mousseux, Anjou Villages, Anjou Villages Brissac, Arbois, Auxey-Duresses, Bandol, Banyuls, Banyuls Grand Cru, Barsac, Batard-Montrachet, Béarn, Beaujolais, Beaujolais Supérieur, Beaujolais Villages, Beaumes de Venise, Beaune, Bellet, Bergerac, Bergerac sec, Bienvenues-Batard-Montrachet, Blagny, Blanquette de Limoux, Blanquette Méthode Ancestrale, Blaye, Bonnes-Mares, Bonnezeaux, Bordeaux, Bordeaux Clairet, Bordeaux Rose, Bordeaux Supérieur, Bourgogne, Bourgogne aligoté, Bourgogne Grand Ordinaire, Bourgogne Grand Ordinaire Rose, Bourgogne Mousseux, Bourgogne Passe-Tout-Grains, Bourgogne Rose, Bourgueil, Bouzeron, Brouilly, Buzet, Cabardes, Cabernet D'anjou, Cabernet De Saumur, Cadillac, Cahors, Canon Fronsac, Cassis, Cerons, Chablis, Chablis Grand Cru, Chambertin, Chambertin-Clos-De-Beze, Chambolle-Musigny, Champagne, Chapelle-Chambertin, Charlemagne, Charmes-Chambertin, Chassagne-Montrachet, Chateau-Chalon, Chateau-Grillet, Chateaneuf-du-Pape, Chatillon-en-Diois, Chaume, Chenas, Chevalier-Montrachet, Cheverny, Chinon, Chiroubles, Chorey-les-Beaune, Clairette de Bellegarde, Clairette de Die, Clairette du Languedoc, Clos de la Roche, Clos de Tart, Clos de Vougeot, Clos des Lambrays, Clos Saint-Denis, Collioure, Condrieu, Corbieres, Corbieres-Boutenac, Cornas, Corse, Corton, Corton-Charlemagne, Costières de Nîmes, Côte de Beaune, Côte de Beaune-Villages, Côte de Brouilly, Côte de Nuits Villages, Côte Roannaise, Côte Rotie, Coteaux Champenois, Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux de Die, Coteaux de L'aubance, Coteaux de Pierrefort, Coteaux de Saumur, Coteaux du Giennois, Coteaux du Layon, Coteaux du Loir, Coteaux du Lyonnais, Coteaux du Tricastin, Coteaux du Vendomois, Coteaux Varois en Provence, Côtes de Bergerac, Côtes de Blaye, Côtes de Bordeaux Saint-Macaire, Côtes de Bourg, Côtes de Castillon, Côtes de Duras, Côtes de Montravel, Côtes de Provence, Côtes de Toul, Côtes du Forez, Côtes du Jura, Côtes du Luberon, Côtes du Marmandais, Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages, Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Côtes du Ventoux, Côtes du Vivarais, Cour-Cheverny, Crémant d'Alsace, Crémant de Bordeaux, Crémant de Bourgogne, Crémant de Die, Crémant de Limoux, Crémant de Loire, Crémant du Jura, Crepy, Criots-Batard-Montrachet, Crozes-Hermitage, Echezeaux, Entre-deux-mers, Faugères, Fitou, Fixin, Fleurie, Floc de Gascogne, Fronsac, Frontignan, Fronton, Gaillac, Gaillac Premières Côtes, Gevrey-Chambertin, Gigondas, Givry, Grand Roussillon, Grands-Echezeaux, Graves, Graves de Vayres, Griotte-Chambertin, Haut-Médoc, Haut-Montravel, Hermitage, Irancy, Irouleguy, Jasnières, Julienas, Jurançon, Jurançon sec, L'étoile, La Grande Rue, La Romanée, La Tache, Ladoix, Lalande de Pomerol, Languedoc, Latricieres-Chambertin, Les Baux-de-Provence, Limoux, Lirac, Lustrac-Médoc, Loupiac, Lussac-Saint-Emilion, Macon, Macon Villages, Macvin du Jura, Madiran, Maleperé, Maranges, Marcillac, Margaux, Marsannay, Marsannay Rose, Maury, Mazis-Chambertin, Mazoyeres-Chambertin, Médoc, Menetou-Salon, Mercurey, Meursault, Minervois, Minervois-la-Livinière, Monbazillac, Montagne-Saint-Emilion, Montagny, Montheilie, Montlouis-sur-Loire, Montlouis-sur-Loire Mousseux, Montlouis-sur-Loire Petillant, Montrachet, Montravel, Morey-Saint-Denis, Morgon, Moulin-à-vent, Moulis, Muscadet, Muscadet Coteaux de la Loire, Muscadet Côtes de Grandlieu, Muscadet Sèvre et Maine, Muscat de Beaumes-de-Venise, Muscat de Lunel, Muscat de Mireval, Muscat de Rivesaltes, Muscat de Saint-Jean-de-Minervois, Muscat du Cap Corse, Musigny, Neac, Nuits-Saint-Georges, Orléans, Orléans-Clery, Pacherenc du Vic Bilh, Pacherenc du Vic Bilh Sec, Palette, Patrimoine, Pauillac, Pécharmant, Pernand-Vergelesses, Pessac-Léognan, Petit Chablis, Pineau des Charentes, Pomerol, Pommard, Pouilly-Fuisse, Pouilly-Fume, Pouilly-Loche, Pouilly-sur-Loire, Pouilly-Vinzelles, Premières Côtes de Blaye, Premières Côtes de Bordeaux, Puisseguin-Saint-Emilion, Puligny-Montrachet, Quarts de Chaume, Quincy, Rasteau, Regnie, Reuilly, Richebourg, Rivesaltes, Romanee-Conti, Romanee-Saint-Vivant, Rose d'Anjou, Rose de Loire, Rose des Riceys, Rosette, Roussette de Savoie, Ruchottes-Chambertin, Rully, Saint-Amour, Saint-Aubin, Saint-Bris, Saint-Chinian, Saint-Emilion, Saint-Emilion Grand Cru, Saint-Estephe, Saint-Georges-Saint-Emilion, Saint-Joseph, Saint-Julien, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Peray, Saint-Peray Mousseux, Saint-Romain, Saint-Veran, Sainte-Croix-du-Mont, Sainte-Foy-Bordeaux, Sancerre, Santenay, Saumur, Saumur Mousseux, Saumur-Champigny, Saussignac, Sauternes, Savennieres, Savigny-les-Beaune, Seyssel, Seyssel Mousseux, Tavel, Touraine, Touraine Amboise, Touraine Azay-le-Rideau, Touraine Mesland, Touraine Mousseux, Touraine Noble Joue, Touraine Petillant, Vacqueyras, Valençay, Vin de Savoie, Vin de Savoie Mousseux, Vin de Savoie Petillant, Vinsobres, Vire-Clesse, Volnay, Vosne-Romanee, Vougeot, Vouvray, Vouvray Mousseux, Vouvray Petillant

## 39 produits d'origine française en attente de labellisation auprès de la Commission Européenne

**Attention : ces dossiers sont arrivés à la Commission ce qui n'engage pas leur enregistrement définitif.**

Agneau de lait des Pyrénées (IGP)  
Rillettes du Mans (IGP)  
Gruyère (AOP)  
Pré-salés de la baie de Somme (AOP)  
Saucisson sec et saucisse sèche de l'Ardèche, rosette et jésus de l'Ardèche (IGP)  
Jambon sec d'Ardèche (IGP)  
Huile d'olive de Provence (AOP)  
Bœuf de Vendée (IGP)  
Huîtres Marennes Oléron (IGP)  
Pâtes de fruits d'Auvergne (IGP)  
Raviole du Dauphiné (IGP)  
Calisson d'Aix (IGP)  
Olives de Nîmes (AOP)  
Saucisse de Morteau, Jésus de Morteau (IGP)  
Farine de blé noir de Bretagne (IGP)  
Mâconnais (AOP)  
Viandes bovines du Pays Limousin (IGP)  
Pomme de terre du Roussillon (AOP)  
Moules de bouchot de la baie du Mont Saint-Michel (AOP)  
Pintadeau de la Drôme (IGP)  
Fin gras du Mézenc (AOP)  
Figue de Soliès (AOP)  
Châtaigne d'Ardèche (AOP)  
Picodon (AOP)  
Mogette de Vendée (IGP)  
Rosette et jésus de Lyon (IGP)  
Maine Anjou (AOP)  
Kiwi de l'Adour (IGP)  
Porc de Franche-Comté (IGP)  
Moutarde de Bourgogne (IGP)  
Pommes et poires des Alpes de Haute-Durance (IGP)  
Porc du Sud-Ouest (IGP)  
Oie d'Anjou (IGP)  
Farine de petit épeautre (IGP)  
Petit épeautre de Haute-Provence (IGP)  
Ail blanc de Lomagne (IGP)  
Rosette et Jésus de Lyon (IGP)  
Bœuf de Bazas (IGP) 2004  
Viande bovine du pays de l'Aubrac (IGP) 2003

# annexe 4

LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE AU NIVEAU EUROPEEN (HORS VINS)<sup>18</sup>

**776** signes d'identification de l'origine au niveau européen (hors vins) :

- 446 AOP
- 330 IGP

Pays	Allemagne	Autriche	Belgique	Chypre	Danemark	Espagne
AOP	37	8	2			65
IGP	31	4	3	1	4	47
Total	68	12	5	1	4	112

Finlande	France	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
1	75	62	1	1	110
	80	23		3	56
1	155	85	1	4	166

Luxembourg	Pays-Bas	Pologne	Portugal	Rép.Tchèque
2	5	2	57	3
2	1		48	9
4	6	2	105	12

Royaume-Uni	Slovaquie	Slovénie	Suède
14		1	
15	1		2
29	1	1	2

<sup>18</sup> source INAO 2007



# annexe 5

## lexique

<b>ADPIC</b>	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
<b>AFIG</b>	Association Française des Indications Géographiques
<b>AOC</b>	L'AOC désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques et humains, conférant au produit une typicité particulière.
<b>AOP</b>	L'AOP, Appellation d'origine protégée, est l'équivalent européen de l'AOC (équivalence reconnue par la loi du 3 janvier 1994) pour tous les produits autres que le vin <sup>19</sup> . Elle protège le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, exceptionnellement d'un pays, et désigne un produit dont les caractères sont dus au milieu géographique et dont la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.
<b>AREPO</b>	Association des Régions Européennes des Produits d'Origine
<b>CRAA</b>	Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine
<b>FRCAA</b>	Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Aquitaine
<b>IGP</b>	L'IGP désigne un produit issu d'une zone géographique dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique.
<b>INAO</b>	Institut National de la Qualité et de l'Origine
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>OCM</b>	Organisation Commune de Marché
<b>ODG</b>	Organisme de Défense et de Gestion
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>SIQO</b>	Signe d'identification de la qualité et de l'origine
<b>VQPRD</b>	Vins de qualité produits dans des régions déterminées

---

<sup>19</sup> L'équivalent européen pour les vins est le VQPRD : Vins de qualité produits dans des régions déterminées